

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

**MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 566

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,  
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,  
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant :**

La France promeut au niveau communautaire la mise en œuvre de mécanismes de régulation, notamment le maintien ou la création de quotas pour certaines productions et l'activation d'outils de stockage public de productions agricoles et alimentaires.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la France porte au niveau européen un message fort en faveur de la mise en œuvre de politiques de régulation des volumes des produits agricoles, notamment à travers l'organisation de leur stockage. Cela permettrait notamment de lutter efficacement contre la spéculation.